

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - 1/5 000  
Ensemble de la commune

Vu pour être annexé à l'arrêté n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ soumettant à enquête publique la révision du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Prescription de la révision du PLU en date du 2 février 2023  
PLU approuvé en date du 23 juillet 2013

Dossier de révision du PLU réalisé par :

**PERSPECTIVES**  
30 bis, Rue Charles Delaunay  
55 000 TROYES  
Tel : 03 25 40 05 90  
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



## LÉGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Constructions manquantes au Plan Cadastral Informatisé (à titre indicatif)	Secteur à protéger au titre de l'article L.151-19 CU Jardins et vergers
Périmètre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou Règlement Sanitaire Départemental (RSD) (à titre indicatif)	Secteur à protéger au titre de l'article L.151-23 CU Boisements, haies ou alignement d'arbres fruitiers
Servitude I1 relative au passage de la canalisation de gaz (tracé approximatif à titre indicatif)	Limite du Plan de Prévention des Risques Inondation - PPRi (à titre indicatif)

## Définition des zones

<b>UA</b>	Zone urbaine à vocation essentielle d'habitat à l'architecture traditionnelle
<b>UB</b>	Zone urbaine mixte
<b>UC</b>	Zone réservée aux constructions, installations, équipements et événements publics
<b>UD</b>	Zone réservée aux activités économiques
<b>1AUF</b>	Zone à urbaniser inconstructible réservée aux installations liées à la foire
<b>A</b>	Zone agricole
<b>AC</b>	Secteur constructible
<b>AL</b>	Secteur réservé aux équipements, constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif
<b>N</b>	Zone naturelle et forestière
<b>Nf</b>	Secteur identifiant les parcelles forestières soumises au régime forestier

